

ANNEXE I
(*article 1*)

DESCRIPTION DÉTAILLÉE DES TRAVAUX ET DE LA DÉPENSE

CHAPITRE I

PROJET D'AMÉLIORATION DU CENTRE DE PLEIN AIR DE
BEAUPORT

SECTION I

DESCRIPTION DU PROJET

1. Le projet d'amélioration du centre de plein air de Beauport consiste en la réfection du système d'aqueduc du site. Le projet comprend les travaux accessoires et connexes.

Le projet requiert l'octroi des contrats de services professionnels et techniques aux fins de la préparation des plans et devis, de la surveillance de chantier et du contrôle de la qualité.

SECTION II

ESTIMATION DU COÛT

2. Le coût du projet décrit à l'article 1 s'élève à la somme de 400 000 \$.

Total du chapitre I : 400 000 \$

CHAPITRE II

PROJET D'AMÉLIORATION DU PARC JUCHEREAU

SECTION I

DESCRIPTION DU PROJET

3. Le projet d'amélioration du parc Juchereau consiste en des travaux de remplacement des structures de jeux, de réaménagement des surfaces et d'aménagement des sentiers existants.

Le projet comprend les travaux accessoires et connexes.

Le projet requiert l'octroi des contrats de services professionnels et techniques aux fins de la préparation des plans et devis, de la surveillance de chantier et du contrôle de la qualité.

SECTION II

ESTIMATION DU COÛT

4. Le coût du projet décrit à l'article 3 s'élève à la somme de 150 000 \$.

Total du chapitre II : 150 000 \$

CHAPITRE III

PROJET D'AMÉNAGEMENT DU PARC PANORAMA-SEIGNEURIALE

SECTION I

DESCRIPTION DU PROJET

5. Le projet d'aménagement du parc Panorama-Seigneuriale consiste à réaliser l'ensemble des aménagements de ce nouveau parc tels que : sentiers, surface, structures de jeux et jeux à caractère libre.

Le projet comprend les travaux accessoires et connexes.

Le projet requiert l'octroi des contrats de services professionnels et techniques aux fins de la préparation des plans et devis, de la surveillance de chantier et du contrôle de la qualité.

SECTION II

ESTIMATION DU COÛT

6. Le coût du projet décrit à l'article 5 s'élève à la somme de 210 300 \$.

Total du chapitre III : 210 300 \$

CHAPITRE IV

PROJET D'AMÉNAGEMENT DU PARC ÉVANGÉLINE

SECTION I

DESCRIPTION DU PROJET

7. Le projet d'aménagement du parc Évangéline consiste en des travaux de remplacement des structures de jeux, de réaménagement des surfaces et d'amélioration des sentiers existants.

Le projet comprend les travaux accessoires et connexes.

Le projet requiert l'octroi des contrats de services professionnels et techniques aux fins de la préparation des plans et devis, de la surveillance de chantier et du contrôle de la qualité.

SECTION II

ESTIMATION DU COÛT

8. Le coût du projet décrit à l'article 7 s'élève à la somme de 200 000 \$.

Total du chapitre IV : 200 000 \$

TOTAL : 960 300 \$

Annexe préparée le 28 mars 2013 par :

Richard Marchand, directeur
Section des équipements
Division de la culture, des loisirs
et de la vie communautaire
Arrondissement de Beauport